

Décembre
2018



Association des salariés de l'Arsenal
Victimes de l'Amiante

N° 48

LE BULLETIN



Joyeuses Fêtes



SOMMAIRE :

- P1 : Les voeux du Président
- P2 : Infos Golfe, CAN CAVAM
- P3 : Éradication amiante, Manifestations, Mot des trésoriers
- P4 : Mutuelle, Préjudice d'anxiété

Les voeux du Président

Cher(e) adhérent(e),

L'ensemble du Conseil d'Administration de l'ASAVA et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

Cette année 2018 a connu un rebondissement très important dans le traitement des dossiers Préjudice d'Anxiété, puisque le Ministère des Armées, après plusieurs condamnations reconnaissant sa responsabilité, a jeté l'éponge et préfère négocier un protocole transactionnel, réduisant de beaucoup la

la procédure judiciaire.

Aussi, laissez-moi exprimer tous mes remerciements et ma reconnaissance pour le travail réalisé par ceux qui bénévolement, de Toulon au Golfe de St Tropez, œuvrent et m'assistent quotidiennement dans la vie de notre association et dans la réussite de notre combat contre notre employeur, puisque plus de 380 dossiers ont été indemnisés représentant près de 4 millions d'euros.

Je n'oublie évidemment pas tous nos adhérents, qui par leur combativité, sont associés à ce succès mémorable.

Aussi continuons à conserver les valeurs propres à notre ASAVA, celles de justice sociale et de solidarité face aux attaques perpétuelles que nous subissons en tant que citoyen et victime de l'amiante, afin de connaître d'autres lendemains qui chantent.

Aujourd'hui plus de 900 membres nous ont rejoint, preuve de l'importance et l'utilité que revêt cette belle association.

J'espère que les efforts que nous déployons, répondent à vos attentes et à vos demandes et souhaite vous comptez parmi nos plus fidèles adhérents encore de nombreuses années.

Bonne année 2019, que celle-ci vous apporte bonheur, santé et joies familiales.

Gérard Lojewski

Président ASAVA

18 bis chemin de la Loubière 83000 Toulon Téléphone Fax : 04 94 22 26 09

Courrier électronique : asava2007@gmail.com

Permanence le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le mercredi de 14h à 16h30

www.asava-toulon.fr

 www.facebook.com/ASAVA2007

La section du Golfe de Saint-Tropez se renforce, s'organise, se fédère dans la SOLIDARITÉ

Elle se renforce :

En effet depuis notre dernier article dans le bulletin de l'ASAVA, la section du golfe de St Tropez s'est renforcée avec près de 3 fois plus d'adhérents depuis le 1 er janvier 2018.

Elle s'organise :

La section a réorganisé son fonctionnement en intégrant au Comité, Juliette CARASSONE qui a pris la responsabilité de la gestion des Maladies Professionnelles.

Elle se fédère :

Une nouvelle réunion d'information à thème a eu lieu avec encore un très grand succès. Le 30 octobre 2018, plus de 80% des adhérents se sont déplacés à une réunion qui avait pour thème :

Les indemnités pour Préjudice d'Anxiété via le Protocole Transactionnel du Ministère des Armées.

Elle se solidarise :

Depuis les articles de presse qui font éclater au grand jour les problématiques de la réparation et de l'éradication de l'amiante, de nombreux adhérents et sympathisants, ont témoigné leurs soutiens et solidarités par des dons.

Le comité, très sensible à ce geste, les remercie du fond du cœur.

Nous vous donnons rendez-vous à notre prochaine Assemblée Générale où nous dévoilerons de nouvelles perspectives à notre combat pour la réparation et l'éradication de l'amiante.

Michel SAVIGNAC Président du Comité de Section du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil Associatif National (CAN) de la CAVAM s'est réuni le 17 octobre

Ce fut l'occasion de faire le point sur l'actualité sociale en général et celle de nos associations en particulier.

La gestion des dossiers : le suivi des dossiers est un des deux points au centre de nos préoccupations actuelles ! Les pathologies, les délais de traitements, la faute inexcusable de l'employeur... tout est attaqué par ce gouvernement ultra libéral. Nous avons besoin d'être vigilant et réactif en mobilisant nos adhérents chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

L'éradication de l'amiante : Le collectif national est en place. Il s'est mis au travail et va pouvoir aider les associations locales engagées sur ce dossier au combien important.

Plusieurs décisions sont d'ores et déjà actées.

Des moyens pour mieux s'informer et communiquer : Dans ce domaine, là encore, plusieurs décisions ont été prises par le CAN et notamment celle de dresser un inventaire non exhaustif des moyens de communication modernes qui sont aujourd'hui à notre disposition et loin d'être employés par nos associations.

A ce sujet, nous invitons nos adhérents à **s'abonner à la newsletter du blog CAVAM** qui relate les initiatives et avancées des associations dans les différentes régions de France.

<http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com/>

Jean Herquin

Eradication Amiante

Le 4 septembre 2018 s'est tenu la première réunion formelle de la commission « éradication amiante » à Montreuil en présence de représentants des différentes associations affiliées à la CAVAM.

Pierre Scarrone était le référent pour l'ASAVA.

Un tour de table a permis à chacun de s'exprimer sur les différentes actions faites en local où l'accent a été mis plus particulièrement sur les actions de l'ASAVA auprès des politiques pour la création d'un Pôle

Public d'Éradication Amiante et aussi sur le projet du CERADER24 d'éradiquer ce poison par bain d'acide aux poudrières de Bergerac. Cette étude, qui a le soutien de politiques et de la préfète, est en bonne voie. Le concepteur de ce processus veut l'industrialiser.

L'ASAVA suivra de près l'évolution de ce projet, et selon l'issue de ce dossier, souhaiterait soutenir l'application de ce processus sur le site de Sorgues qui présente les mêmes paramètres.

De plus, nous ambitionnons de renforcer cette commission afin d'élargir le périmètre de nos initiatives en intégrant 3 régions

supplémentaires : Bretagne, Ile de France et Grand-Est.

Nous avons également parlé d'une meilleure sensibilisation vers les concitoyens car notre communication est souvent axée sur les drames que vivent les salariés exposés et du coup, ne sensibilise pas assez l'ensemble de la population au danger représenté par l'amiante.

Enfin, nous avons aussi acté une prochaine réunion en début d'année pour travailler sur un TU spécial éradication et pour créer un dossier type afin d'aider les associations lors de leur intervention vers les élus.

P.SCARRONE - E.GARRAUD

Se servir des expériences et vécus des uns et des autres pour faire de même !

De tous les combats

Adhérer à l'ASAVA, c'est bien entendu se dresser contre le poison que représente l'amiante et ses conséquences, par là-même c'est un geste de rejet et de combat de l'injustice, des injustices mêmes puisqu'elles sont multiples.

A ce titre, et collant en cela à son origine fondatrice, notre association a toujours été, est, et sera toujours de tous les combats pour peu qu'ils prônent une société juste et solidaire.

C'est en ce sens que ces dernières semaines notre association a pris toute la place qui lui revient et qu'elle se doit d'occuper dans le paysage de la revendication sociale et notamment pour la bataille des retraites.

Que ce soit le 05 Octobre pour la venue de J.P. Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, le 09 Octobre à l'appel des retraités comme des actifs, le 18 Octobre à l'appel des organisations de retraités, la banderole de l'ASAVA était présente et bien visible, portée par un nombre conséquent d'adhérents. Et il y a fort à parier que cela ne soit qu'un début.

Michel Canestrelli



Le petit mot des trésoriers

Cette année, comme les précédentes, vous avez été un grand nombre, 70, à avoir répondu au rappel de la cotisation. 10, après le bulletin du mois de juin, et le plus grand nombre, 61, suite au courrier individuel que nous adressons et cette fois-ci nous en avons envoyé 130...

Certes nous recevons, en retour, énormément de petits mots d'excuses, de remerciements et de félicitations pour le travail que nous faisons, et cela nous fait chaud au cœur, mais si vous étiez beaucoup moins nombreux à oublier de renouveler votre cotisation, quelle joie ce serait pour les humbles bénévoles, trésoriers que nous sommes... car beaucoup, beaucoup moins de travail et de frais... Alors pensez à payer votre cotisation 2019 qui est toujours à **30€**.

Alain GERARD, Patrick REYNIER, Jo LEDDA

Mutuelle

Lors de notre assemblée générale exceptionnelle du 28 septembre 2018, nous vous avons présenté notre partenariat avec la mutuelle KLESIA qui est le **5ème groupe** de protection sociale avec plus de 2 800 000 particuliers actifs et retraités protégés.

Cette coopération a pour but d'offrir la possibilité à **nos adhérents, ainsi qu'à leur compagne et enfant à charge**, d'acquérir une complémentaire santé à moindre coût, avec des prestations élevées.

En effet **23% des Français renoncent à des soins faute d'argent**. Ils étaient 11% en 2009.

Proche de ses adhérents, la direction de l'ASAVA s'est penchée sur cette question qui touche à la santé et au pouvoir d'achat de ses sociétaires.

Aussi nous avons veillé à un tarif compétitif mais aussi à des garanties d'un bon niveau avec une adhésion sans condition d'âge, sans questionnaire de santé et sans délai de carence.

D'ailleurs vous trouverez sous ce pli les garanties proposées ainsi que le tarif.

Pour info, la **loi Chatel** vous permet de résilier votre contrat même si la date limite de résiliation (préavis), dans la majorité des cas le 31 octobre, est dépassée dans le cadre d'un contrat individuel. Vous avez 20 jours à compter de la date d'envoi de l'échéancier 2019 pour résilier votre contrat santé.

Sachez que nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Gérard LOJEWSKI

Préjudice d'anxiété

Suite à la mise en place du protocole transactionnel avec le ministère des armées, notre association enregistre de nombreuses adhésions.

Si au début, ce protocole transactionnel ne s'appliquait qu'à Toulon maintenant il est appliqué dans toutes les régions où des ouvriers de l'état, fonctionnaires ont déposé des dossiers anxiété. Cela représente entre 3000 et 4000 dossiers.

Après la remise de 137 chèques d'indemnisation à nos adhérents, nous sommes toujours dans l'attente de nouveaux protocoles. Nous espérons que le ministère ne nous fera pas trop patienter. Peut-être attend-il que des crédits soient alloués ?

Aux dernières nouvelles, le ministère aurait communiqué une liste de 400 personnes pour toute la France qui se répartiraient ainsi:

167 à Toulon (toutes associations confondues)
91 à Rennes
132 à Caen
11 à Nantes-Poitiers

Toujours est-il que pour notre association à ce jour, il reste 234 personnes à faire indemniser.

Il est inutile de téléphoner au cabinet d'avocats pour savoir à quelle date vous allez recevoir le protocole transactionnel.

Ils ont énormément de boulot et dans cette affaire c'est le Ministère qui a les clés du camion.

Gérard LAUGIER

IMPORTANT DOSSIER PRÉJUDICE ANXIÉTÉ

Cher adhérent,

Vous connaissez l'exiguïté de nos locaux, aussi nous vous demandons, pour ceux qui ont été indemnisés pour leur dossier préjudice anxiété, de bien vouloir venir le récupérer pendant nos permanences avant le 31 mars 2019.

Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de le détruire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE L'ASAVA

Salle de la Méditerranée à Toulon
le **21 Janvier 2019** de 14h00 à 17h30

Pour le bon fonctionnement de votre association, merci de venir nombreux afin d'exprimer votre avis et voter les différentes orientations.

Nous vous rappelons que, en application de l' article 16 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Nous vous rappelons également, que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l' article 15 des statuts.

ASSEMBLÉE QUE NOUS CLÔTURERONS AUTOUR DU VERRE DE L'AMITIÉ ET DE GALETTES

En cas d'empêchement, merci de nous retourner soit par mail soit par courrier, votre procuration avant le 21 Janvier 2019

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Donne procuration pour toutes les décisions à voter lors de l'AG du.....,
soit au bureau de l'association, soit à Monsieur ou Madame.....

Date.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Le montant de la cotisation est maintenu à 30 euros pour 2019

FERMETURE PERMANENCES

**Les permanences de l' ASAVA seront fermées
du 20 Décembre 2018 au 6 Janvier 2019 inclus**

Reprise le lundi 7 janvier